



DÉCLARATION LIMINAIRE CAPN du 16 AVRIL 2015

Monsieur le Président, Monsieur le recteur, Mesdames, Messieurs,

Recevez l'expression de notre gratitude pour l'envoi anticipé du projet de mouvement, qui a permis un travail préalable, dans le strict respect de la confidentialité à laquelle nous sommes attachés.

Le SNIA IPR tient à souligner que les pratiques actuelles de gouvernance académique contribuent à bloquer certains postes, ce qui a un impact négatif sur le mouvement des titulaires, comme sur celui à venir des lauréats au concours. Plusieurs situations, pénalisantes pour nos collègues, seront présentées au cours de cette commission.

Cette CAPN est l'occasion pour le SNIA IPR, de réitérer son souhait que les modalités de gouvernance académique soient plus clairement définies pour marquer une véritable évolution positive. Le pilotage d'un groupe de travail par la DGRH en serait une condition facilitatrice, nous en demandons sa constitution.

Cette commission est importante pour les collègues, dans la mesure où les opérations de mouvement régissent des choix professionnels, parfois étroitement liés à des contraintes personnelles et familiales. Malgré le nombre important d'inspecteurs qui voient leurs demandes satisfaites, nous aurons l'occasion à plusieurs reprises au cours de cette CAPN de mettre en exergue des situations difficiles, collègues pour lesquels des solutions seront à envisager. Nous regrettons que des nominations soient bloquées en raison du manque d'anticipation de la Polynésie française.

Le nombre de postes restés vacants à l'issue du mouvement est symptomatique du manque d'attractivité du métier : 118 postes proposés au mouvement, alors que la réalité dans les académies est de l'ordre de 200 postes à pourvoir.

Conditions inconfortables de mobilité pour les collègues titulaires, conditions difficiles également pour les entrants dans le métier, après leur réussite au concours. Autant d'indicateurs qui confirment le diagnostic, adressé à madame la Ministre, d'un processus continu de dégradation des conditions de travail du corps des IA IPR, nécessitant des réponses à la hauteur des enjeux.

Nous exprimons le souhait que le climat constructif qui a présidé aux échanges au sein de la mission métier, portant sur l'écriture de la nouvelle circulaire sur les missions, où nombre de nos propositions ont reçu un écho favorable, soit étendu à nos demandes catégorielles toujours en attente de réponse de Madame la ministre et de son cabinet.

Nous vous remercions de votre attention, des réponses que vous apporterez à nos requêtes, en prenant en compte les modifications au projet de mouvement que nous formulerons lors de cette matinée.

Pour les commissaires paritaires du SNIA-IPR UNSA

Roger KEIME